

Le prix Ampère sera distribué en 1899. Les titres et indications à l'appui de chaque candidature devront être adressées à M. le Président de l'Académie, avant le 1^{er} juillet 1899, terme de rigueur.

Prix Dupasquier. — Ce prix fondé en 1873 par feu Louis Dupasquier, membre titulaire de l'Académie, est accordé annuellement et à tour de rôle à un architecte, un peintre, un sculpteur, un graveur lyonnais. Cette année, le prix sera de 300 francs et il sera décerné à la peinture.

Les œuvres présentées au concours doivent être déclarées à l'Académie avant le 1^{er} juillet 1899.

Les candidats ne doivent pas avoir dépassé l'âge de vingt-huit ans, sauf pour les architectes, pour lesquels la limite d'âge est reculée à trente-cinq ans.

Fondation baron Lombard de Buffières. — Cette fondation, qui date de l'année 1882, a été créée par M. Lombard de Buffières, ancien conseiller de préfecture, avocat à la Cour d'appel de Lyon, en vue d'honorer et perpétuer la mémoire de son père, M. le baron Jean-Jacques-Louis Lombard de Buffières, ancien député de l'Isère. Le revenu annuel doit être employé « de façon à développer dans l'enfance le respect et l'observation de ses devoirs *envers Dieu, envers soi-même et envers le prochain*, et à encourager tout ce qui pourrait tendre à faciliter et accroître ce développement ». L'Académie affectera la somme de 5.000 francs en 1899 à des récompenses accordées aux instituteurs et institutrices les plus méritants dans les départements du Rhône et de l'Isère (arrondissements de Vienne et de la Tour-du-Pin).

Les titres et indications à l'appui de chaque candidature devront être adressés à M. le Président de l'Académie, avant le 1^{er} juillet 1899, terme de rigueur.

Fondation Livet. — Cette fondation, instituée par M. Clément Livet, négociant à Lyon, en 1887, consistera en une somme de 4.000 francs, destinée à récompenser, sous le nom de *prix de vertu*, un acte de dévouement soutenu ou spontané, un grand service rendu à l'humanité, et cela sans préférence de sexe.

Les renseignements et indications, pour le concours de 1899, doivent être adressés à M. le Président de l'Académie, avant le 1^{er} juillet prochain, terme de rigueur.